Vol. XVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 21 Mars 1889 No. 22.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

TOUT PASSE, TOUT CASSE, TOUT LASSE.

Tout s'en va dans l'espace,
Les royaumes, les rois,
Et l'homme, quoi qu'il fasse,
Du destin suit les lois.
Le riche qui ramasse,
Le pauvre qui n'a rien,
L'homme probe ou vaurien,
Tout passe !

Comme se rompt la glace,
Maint objet, chaque jour,
Ou se brise ou s'efface,
Disparait tour à tour.
Coupe, fragile tasse,
Miroir vénitien,
Beau vase égyptien,
Tout casse !

Que tout le satisfasse,
Qu'il ait tout à souhait,
Sur l'or qu'il se prélasse,
L'homme est bientôt,... qui sait ?
Ce bonheur l'embarrasse,
Il en est fatigué ;
Il a tout prodigué :
Tout lasse !

O. Pradère.

UN BAL.

Elle était belle à ravir ; tous les regards, éblouis par l'étincelle ardente de ses yeux vainqueurs, se tournaient vers elle et imploraient en vain un doux sourire parti de ses lèvres adorables. Tous portaient envie au galant cavalier qui l'avait conduite au bal. Chacun venait la prier de vouloir bien danser un quadrille ou de l'accompagner à la valse.

La nuit entière se consuma au milieu des plaisirs enivrants de la danse ; tous, malgré la fatigue, se disputaient la place pour s'élancer au son mélancolique de l'entrainant orchestre, lorsque les premières lueurs, précédant le char humide de l'aurore, firent pâlir l'horizon. Alors on eût pu voir se vider, peu à peu, la grande salle où, tout à l'heure, rivalisaient tant de beautés, où s'étalaient tant de richesses.

Maintenant, tout est silence ; la lueur des lampes suspendues à de magnifiques lustres éclairait encore la figure pâle de quelques retardataires : la belle danseuse, essuyant une dernière fois son visage humide de sueurs brûlantes, est en train d'attacher, sur ses mignonnes épaules de jeunes filles, un lourd manteau de fourrure ; un frêle chapeau à la dernière mode couvre à peine sa tête charmante, pendant qu'une épaisse chappe s'abat sur son cou séduisant. Son front seul, son front virginal, semblable à la fleur éclose dans un champ de verdure, se dessine parfaitement au milieu des vêtements.

Tout est prêt ; ils se mettent en route. Il fait un froid piquant ; au dehors, le vent souffle, terrible, du nord, et frappe en pleine figure nos deux voyageurs encore tout émus des secousses passionnées ressenties au bal.

La voiture avance néanmoins, quoique avec effort, tant le vent offre de résistance ! Pendant une demi-heure, le froid ne se fit pas trop sentir ; mais alors Melle Joséphine témoigna le désir de se chauffer.

On passait alors à la porte d'un riche vieillard de leur connaissance ; mais aucune lumière ne brillait à la fenêtre. Cependant, le jeune homme n'hésita pas ; il alla frapper et obtint facilement deux places auprès du foyer rempli d'un bon feu.

Pendant qu'adossée à la muraille, elle appuyait ses petits pieds sur le bord de la cheminée, en se reposant de ses fatigues, le jeune garçon qui aimait beaucoup à causer, avait vite entamé la conversation avec le brave cultivateur.

Quelques moments après, le jeune homme jeta un regerd sur sa fiancée en lui demandant si elle était assez réchauffée pour repartir ; mais ne recevant aucune réponse, et remarquant même qu'elle s'était assoupie, il prit le parti d'attendre encore et reprit sa conversation.

Un quart d'heure après, il se leva brusquement, et s'approcha d'elle avec l'intention de l'éveiller, car le jour était maintenant tout à fait venu et le temps pressait.

Il saisit sa main, une main d'enfant, et fut surpris de la trouver froide ; il toucha son front, mais,... ô horreur !!... sa main crispée se retira avec précipitation, comme s'il eût eu peur ; ce front était froid comme le marbre ! Pâle comme un habitant d'outre-tombe, il se retourna vers le vieillard qui contemplait, effrayé, cette scène étrange. "Malheur, prononça-t-il, d'un ton douloureux et effrayant à la fois, ma fiancée est morte ! Et ses pauvres parents qui n'ont qu'elle au monde et qui l'adorent ; comment leur apprendre cette nouvelle terrible, sans les tuer ! oh ! oh ! oh !......

Pendant un instant, on l'eût pris pour un insensé, en le voyant tantôt s'arracher les cheveux, tantôt s'agenouiller auprès de sa bien-aimée immobile pour lui baiser les mains. Il se calma néanmoins peu à peu, et se laissant tomber sur un fauteuil, il cacha sa tête dans ses mains et fondit en larmes.

Pauvre enfant ! murmura le vieillard attendri, pendant qu'uue larme de pitié coulait doucement de ses paupières abattues, pauvre enfant, il en mourra ! il l'aimait tant ! Sur ces mots, il se coiffa et sortit sans que le jeune homme eût bougé. Ce dernier demeura assez longtemos à la même place, s'abandonnant tout entier à sa douleur morne ; mais soudain, comme sortant d'un rêve, il leva lentement la tête et tourna ses yeux hagards vers celle qu'il avait perdue.

Alors, comme si une idée soudaine eût traversé son cerveau malade, il quitta son siège, et, les yeux égarés, les lèvres frémissantes, il fit plusieurs fois le tour de la pièce, frappant l'air de ses poings crispés, ayant l'air d'un maniaque.

En passant devant une grande table où reposait la lumière, ses yeux eurent des éclairs de fauve, et un oh ! étranglé s'échappa de sa gorge altérée, pendant que ses mains nerveuses s'avançaient avidemment pour saisir un objet. Quelque chose de brillant avait frappé son regard fiévreux ; il s'en empara et parut l'examiner attentivement. C'était un grand couteau, à la pointe aigüe, et surmonté d'une superbe poignée en ivoire. Oh ! oh ! dit-il encore, en hochant la tête d'une façon presque désespérée.

Tout à coup, il prêta l'oreille et un bruit, venant du dehors, lui annonça l'arrivée de quelqu'un. "C'est son père," dit-il, d'une voix où se peignaient à la fois la terreur et l'égarement, "le malheureux, il me poursuit mais..... il trouvera deux cadavres." Alors ses yeux prirent une expression de férocité impossible à décrire : sa poitrine haletante se souleva à plusieurs reprises, et levant, dans un brusque mouvement, son bras armée du fer meurtrier, il le ramena brusquement vers sa poitrine, à l'endroit du cœur, et le retira tout fumant. Ses yeux soudain se voilèrent, il chancela et s'affaissa comme une masse aux pieds de la morte.

En ce moment, la porte s'ouvrait, livrant passage au maître du logis suivi du docteur.

En apercevant ce nouveau cadavre gisant inanimé, et le plancher tout maculé de sang, il devint blême d'épouvante et se rapprocha instinctivement du docteur pendant qu'un râle effrayant sortait de sa poitrine oppressée. Hélas ! murmura-t-il faiblement, le malheureux !

Le docteur, ému, s'avança néanmoins, constata la mort instantanée du malheureux jeune homme, qui s'était atteint le cœur dans un accès de désespoir, et ayant plus attentivement examiné le cadavre de la belle Joséphine, il déclara qu'étant passée trop subitement du chaud au froid, elle s'était gelé le cerveau et que la chaleur, revenant ensuite, l'avait foudroyée d'une manière terrible !

....

Quelques jours après, on aurait pu voir à peu de distance de là, parmi les nombreux monuments du cimetière, une pierre commune, reposant sur une terre fraîchement remuée ; sur ce tertre, des fleurs nouvellement écloses, semblaient rattacher par un lien sacré, les êtres chéris qui reposaient silencieux à l'ombre du cyprès, aux parents éplorés qui revenaient chaque soir s'y agenouiller pieusement sur ce tombeau béni, pour adresser au Dieu Suprême une éloquente prière et implorer un mot de pardon !...

H. Duprez.

14 mars 1889.

L'INDUSTRIE LAITIERE CANADIENNE.

Série de lettres adressées par M. W. H. Lynch *au public agricole du Canada, comme conclusions d'une étude soignée des Méthodes et de la Pratique de l'Industrie laitière dans la Grande-Bretagne et en Europe, pendant une visite de quatre mois faite en* 1888.

Enregistrées au bureau du ministre de l'Agriculture à Ottawa, par W. H. Lynch, en l'année 1888.

Publiées dans ce journal avec permission spéciale de l'auteur.

DIXIÈME LETTRE.

LES BEURRES DE NORMANDIE.

Voulez-vous savoir ce qu'est le beurre qui se consomme à Londres ? Prenez une motte de beurre sortant de la baratte ; travaillez-le un peu plus que moins, et sans le saler en aucune façon ; mangez ensuite dans la huitaine à votre table ; et vous serez renseigné. Un visiteur, qui goûte ce beurre de Londres pour la première fois, le trouve insipide et sans aucun cachet ; aussi, ne manque-t-il pas, pendant quelque temps au moins, de l'assaisonner de sel pour en relever le goût. Mais à son retour, le même visiteur racontera qu'il a goûté d'excellent beurre à Londres.

Si mes lecteurs visitaient la Normandie, cette province de la France où se produit une partie considérable du beurre consommé en Angleterre, ils trouveraient que la qualité réelle de ce beurre n'est guère plus élevée, que celle de notre beurre canadien. Et, cependant, quand celui-ci a été travaillé, salé à outrance, emballé, expédié et mis en vente en Angleterre, si acceptable qu'il ait été en sortant de la baratte, il ne peut obtenir une place sur les tables de Londres.

Il ressort de là une leçon très nette : sur un marché au moins, et c'est celui de la grande métropole anglaise, on aime à consommer le beurre aussi frais que possible et non salé.

La question de savoir si nous pouvons rechercher ce marché avec profit n'est pas décidée encore ; mais il n'était pas hors de propos d'étudier les méthodes des pays qui l'approvisionnent. La Normandie s'imposait spécialement à mes recherches à ce sujet.

Le commerce du beurre se fait en Normandie d'une manière toute particulière. Il n'y a, par exemple, dans chaque ville *de marché*, qu'un jour de marché par semaine. Pour les villes voisines, le marché est à deux jours d'intervalle. Les cultivateurs de la région peuvent facilement, à cause du grand nombre de ces petites villes, se rendre à deux ou à trois marchés différents par semaine.

On fait coïncider le jour du barattage avec le jour de marché ; on baratte à bonne heure le matin et l'on va vendre le beurre de suite, sortant de la baratte, non salé et à peine travaillé, mais en prenant toutes les précautions requises pour le conserver froid ou au moins frais.

Le nombre d'acheteurs est considérable ; ils se transportent d'une ville à l'autre les jours du marché, et vendeurs et acheteurs se rencontrent ainsi à plusieurs reprises, mais jamais plus d'une fois dans la même ville,—dans la même semaine. Le résultat, c'est que le commerce est très actif et très considérable, et que la concurrence ne fait pas défaut.

Pour un américain, c'est un spectacle tout nouveau qu'assister à l'un de ces marchés de Normandie. Les chemins de fer amènent les acheteurs à bonne heure le matin, et les cultivateurs arrivent de tous côtés, dans leurs charettes à un cheval et avec leur beurre, tout frais sorti de la baratte, entouré de toile et emballé dans des paniers, des seaux ou des tinettes. Les petits marchands s'installent par vingtaines sous des abris improvisés, à proximité du marché, et offrent en vente leurs marchandises presque toujours limitées à une spécialité pour chacun d'eux. Les cultivateurs laissent souvent là une partie du produit de leurs ventes.

Le commerçant de beurre a, près de lui, une quantité de paniers d'expédition, de la toile à beurre toute préparée, une balance, un petit bureau, une cassette à argent et des tables de calcul. Il est étonnant de voir la rapidité avec laquelle le marchand reçoit, pèse, prise, paie et jette dans ses paniers le beurre acheté, après l'avoir assorti suivant sa qualité. Je n'avais pas bien saisi la raison de cette facilité d'opération, de classement surtout, avant d'apprendre que chaque acheteur a des agents qui circulent dans la foule, vont aux voitures examiner ce beurre, en débattent le prix et font sur chaque échantillon une marque pour en indiquer le prix stipulé ; le beurre est, de fait, vendu avant d'arriver au commerçant ou au commis qui en prend livraison et le paie.—Les acheteurs les plus considérables ont quelque fois deux commis qui les aident en faisant les entrées des transactions conclues et en payant les fournisseurs. On ne peut s'empêcher d'admirer ces scènes d'activité commerciale qui font l'éloge des acteurs. Le receveur renverse adroitement le beurre sur la balance, rend panier et toile au fournisseur, constate le poids et le donne à haute voix ainsi que prix, à son commis : "*Vingt-six livres à vingt-quatre sous*," etc, et passe de suite à une autre vente. Le commis a besoin d'être vif pour pouvoir dans le même temps consulter sa table de comptes faits, inscrire la pesée, payer le fournisseur en pièces d'or, d'argent et de cuivre et être prêt pour la pesée suivante.

Je n'ai pu saisir à mon entière satisfaction le principe du classement des beurres achetés. Au premier abord, je crus que le prix en était la base, mais je constatai des exceptions sans raison apparente. Est-ce erreur de la part de l'acheteur, ou désaccord entre l'acheteur qui fixait le prix et celui qui recevait le beurre ? Les prix payés et le classement n'étaient pas d'accord avec mes idées en matière d'appréciation de la qualité.

Le beurre me paraissait classé avec moins de sévérité que les experts de notre pays n'en eussent mis à le juger. Je vis, par exemple, un acheteur placer un paquet de beurre d'une très belle couleur dans un panier contenant des échantillons pâles et fades de ton ; sur la remarque que je lui fis à ce sujet, il me répondit que la couleur "*ne compte pas*," et que l'on doit juger par l'arôme (odeur). Dans le magasin où tout ce beurre devait être terminé et mêlé ensemble, on allait le colorer uniformément, voilà l'explication de cette réponse.—Mais n'est-il pas vrai d'un autre côté que bonne couleur est presque toujours une indication de bonne qualité.—Le mot "*gilt-edge*" des américains—*doré sur tranche*,—appliqué aux meilleurs échantillons de beurre prouve bien l'appréciation que l'on fait de la couleur, en Amérique comme indice de la valeur intrinsèque du beurre.

Je remarquai cependant que l'on tient compte de l'état de compression ou de délaitage du beurre en fixant le prix : un acheteur pressa de la main, devant moi, un paquet de beurre qui laissa couler de l'eau, et il en fixa le prix à un chiffre peu élevé, en ajoutant judicieusement qu'il achetait "du beurre et non de l'eau."—Les acheteurs goûtaient le beurre de temps à autre, ce qui prouve que le "goût," avec raison, est aussi pris en considération.

La qualité, comme caractère général, n'était guère élevée. A côté d'échantillons très-beaux, il se trouvait des échantillons très médiocres, sans arôme, insipides, et même de mauvaise odeur ; on en voyait d'autres trop travaillés, sans couleur, mêlés à des échantillons bien colorés.

Les paniers de marchands ont environ deux pieds de haut, par environ 18 douces au sommet et 12 au fond ; ces dimensions sont données de mémoire, comme *à peu près*. Deux draps de toile épaisse servent à chaque panier. On plonge ces draps dans de l'eau froide, on les tord et on les place dans les paniers de manière à envelopper le beurre parfaitement, quand ils sont pleins.

Dans les jours de chaleur, le beurre est inévitablement *mollet* ; mais on le corde quand même sans cérémonie, jusqu'à dix pouces au dessus du bord du panier d'emballage ; quand celui-ci est ainsi rempli, on ramène la toile pour couvrir le beurre avec soin,

(*Suite sur la quatrième page.*)

Le Manitoba.
Jeudi, 21 Mars 1889.

LA POLITIQUE A OTTAWA.

Son honneur le lieutenant-gouverneur Royal est arrivé ici vendredi.

Les travaux de la session n'avancent que lentement, cependant nos législateurs espèrent revoir leurs familles avant Pâques.

Les estimations budgétaires sont devant la chambre, et environ la moitié du budget est déjà adoptée. Manitoba et le Nord-Ouest ont encore cette année une large part des veurs de l'administration.

Il ne se passe guère de semaine sans que les Hons MM. Girard et LaRivière aient des entrevues avec les ministres au sujet d'affaires dont ils sont chargés par ceux qu'ils représentent.

L'hon. M. Girard a repris au Sénat les travaux qu'y avait commencés le lieut-gouverneur Schultz, sur les explorations du bassin du McKenzie. C'est un travail important et l'hon. M. Girard mérite des éloges pour l'énergie qu'il déploie.

Toutes les personnes établies sur la Rivière Rouge et qui ont reçu des avis péremptoires de payer sous peine de perdre leurs terrains, n'ont pas besoin de craindre. Rien de fâcheux n'arrivera avant la visite du ministre.

M. Edouard Richard, adversaire de l'hon. M. LaRivière à la dernière élection, était à Ottawa la semaine dernière, en route pour Winnipeg. Preuve que la lutte n'a pas laissé de rancune, c'est que M. LaRivière et lui ont passé une bonne soirée ensemble.

A la demande de l'hon. M. LaRivière, l'hon. M. Carling, ministre de l'agriculture, a répondu que le gouvernement était à considérer l'opportunité de faire remise de l'intérêt sur les sommes dues pour les grains de semences, etc., avancés en 1876. Cet intérêt double presque la somme due aujourd'hui.

L'hon. M. Dewdney, ministre de l'Intérieur, a promis à l'hon. M. LaRivière de visiter aussitôt après la session, les paroisses du comté de Provencher, pour se rendre rendre compte par lui-même des difficultés qui existent au sujet des patentes et pour s'assurer des mesures à prendre pour donner satisfaction à tous les intéressés. Les hons MM. Girard et LaRivière accompagneront le ministre dans cette visite.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est," a été lu la seconde fois, jeudi dernier, au Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Sutherland, il a été ordonné qu'il soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

La discussion se poursuit sur le budget. Le vote se prend mardi, en sorte que vous en aurez le résultat par dépêche avant que cette lettre vous arrive.

Comme le dit notre correspondant d'Ottawa, nous avons eu mardi le résultat du vote sur l'amendement proposé par Sir Richard Cartwright sur le budget. Comme on s'y attendait, la victoire du gouvernement a été brillante : 77 à 121 pour l'administration.

L'adoption du bill de l'hon. M. LaRivière pour incorporer le chemin de fer de Manitoba et Sud-Est a causé une agréable surprise, car non-seulement le Pacifique Canadien n'a pas fait d'objection, comme par le passé ; mais M. Kirkpatrick, l'un des directeurs de cette puissante compagnie, a même aidé M. LaRivière à faire accepter le projet de loi par le comité des chemins de fer. Il serait injuste de ne pas mentionner le fait que Sir Hector Langevin a beaucoup aidé aussi la passation de ce bill.

Les hons MM. Girard et LaRivière qui, soit dit en passant, s'entendent à merveille, ont eu déjà plusieurs entrevues avec l'hon. ministre de l'Intérieur au sujet des diverses questions se rattachant à ce département. Le premier résultat de leurs demandes a été d'obtenir qu'à l'avenir, nos amis des paroisses de l'est, entre autres, pourront prendre, sur les terres du gouvernement, le bois mort qui s'y trouve sans avoir à payer de droits au gouvernement. Il faudra, néanmoins, se munir de permis qui ne coûteront que quelques sous. Un permis pourra être pour cinq, dix, quinze ou même vingt cordes de ce bois. C'est l'hon. juge Prud'homme, pendant qu'il était député de LaVérandrye à la chambre locale, qui a commencé à agiter cette question, et il a fallu quatre ans pour obtenir cette faveur de l'administration. Avec de la persévérance on vient à bout de tout. Que d'autres difficultés ne seront elles pas réglées aussi avec le temps? Il suffit d'un peu de patience et on finit toujours par obtenir justice.

Il y a une douzaine de projets de chemins de fer à l'étude, la plupart de ces chemins seront construits dans le Nord-Ouest ; mais de tous ces projets, le plus important pour le quart d'heure, est celui proposé par l'hon. M. LaRivière, à la Chambre des Communes, et par l'hon. M. Girard, au Sénat. Ce chemin de fer s'étendra de Winnipeg à la frontière sud-est de la province, pour se relier au chemin de Duluth. Partant de Winnipeg, la ligne passe par Lorette, Sainte-Anne et LaBroquerie, et de ce dernier point à la frontière du sud. Il y aura aussi un embranchement de Sainte-Anne à Selkirk, puis un autre, probablement de LaBroquerie à Saint-Jean-Baptiste ou Morris, en passant par la réserve mennonite et le village de Saint-Pierre-Jolys. C'est à ce projet que M. LaRivière a travaillé depuis son arrivée à Ottawa, et, vendredi dernier, la charte subissait sa troisième lecture et était adoptée à la Chambre des Communes. L'hon. M. Girard va maintenant pousser activement ce projet de loi au Sénat, dans le cours de cette semaine.

UN CONCILE PROVINCIAL.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'il se tiendra à Saint-Boniface, dans le cours du mois de juillet prochain, un concile provincial, de la province ecclésiastique de Saint-Boniface auquel prendront part Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, et LL. GG. les évêques Grandin, Faraud et Clut, du Nord-Ouest, et d'Herbomez et Durieu, de la Colombie Britannique. Ce sera le premier concile tenu depuis la formation de l'archidiocèse, et nul doute que de grands changements auront lieu à la suite de cette importante réunion. Mais nous ne voulons ni ne devons anticiper.

NOUVEAUX COLONS.

Comment ils ont fait le voyage, d'ou ils viennent, ou ils s'etabliront.

Les nouveaux colons, au nombre de plus de 400, sous la direction de M. l'abbé Beaudry, sont arrivés cet après-midi vers les trois heures. Tous ont de l'argent. Deux d'entre eux possèdent au-delà de $12 000, une douzaine de 5 à $10,000 ; 15, de 2 à $5,000 et les autres de $800 à $2,000. Quarante-cinq chars de bagages, etc., les accompagnent. Quinze cents colons visiteront le Manitoba avec l'intention de s'y établir durant l'été et tous ces Messieurs auront des capitaux. Voilà des colons comme il nous en faut. De bonnes figures de Canadiens, forts, robustes et bons catholiques. La plupart s'établiront sur les bords de la Rivière-Rouge dans les 20 et 40 milles de Winnipeg, quelques-uns iront tenter fortune au Lac-des-Chênes.

Messieurs les colons, vous êtes les bienvenus sur le sol du Manitoba : avec de la persévérance et du travail vous réussirez ; vous possédez en vous tous les éléments du succès, la santé, des bras forts et vigoureux, un courage héréditaire, une économie sage et prudente. Plusieurs mères de famille ont droit à la reconnaissance de leur pays, ayant à leur crédit 10, 12 enfants pour ne pas dire plus, encore jeunes, fraîches et capables des plus grands dévouements. Telles sont les dignes compagnes de nos colons.

De nouveaux mariés viennent couler leur lune de miel sous le beau ciel bleu de notre province. Quelques jeunes filles sont d'une beauté remarquable, excusez le *reporter* est jeune. La Compagnie du Pacifique les a traité avec les égards dus jusqu'à Port Arthur où un conducteur bourru et mal appris les entassa comme des sardines dans de mauvais petits chars. M. l'abbé Beaudry était indigné et dût faire des remontrances à cet employé magnifique. Certains polissons de Fort-William ont insulté des dames au passage. La police devrait surveiller si toute fois il y en a là.

M. l'abbé Beaudry est le plus heureux de nos colonisateurs, et pour la quantité et pour la qualité des colons. Son nom devrait être inscrit en lettres d'or aux pages du patriotisme.

M. C. Geo. Caron est revenu en même temps de la province de Québec, où il a donné plusieurs conférences à ses propres dépens.

Voici les noms des nouveaux arrivés, le nombre des membres de leurs familles, l'endroit d'où ils viennent, là où ils vont.

Adjutor Fontaine, 9, de Drummondville, allant à Saint-Pie.
Pierre Pelletier & fils, 7, de Saint-Césaire, allant à Saint-Jean-Baptiste.
Napoléon Comeau, 6, de Acton Vale, allant à Saint-Jean-Baptiste.
David Neveu, 11, de Saint-Simon, allant à Saint-Pierre.
Cléophas Richard, 7, de Saint-Guillaume, allant aux environs de Winnipeg.
Louis Laforce, 5, de Saint-Hughes, allant à Saint-Jean-Baptiste.
A. Pelland, 9, de Saint-Hughes, allant à Gretna.
Jos. Toupin, 8, de Saint-Hughes, allant aux environs de Winnipeg.
Edouard Dumesnil, 6, de Côteau du Lac, allant à Sainte-Agathe.
Pierre Dufault, 9, de Saint-Guillaume, allant à Saint-Norbert.
David Bérubé, 6, d'en bas de Québec, allant aux environs de Winnipeg.
Jos. Ouellet, 7, d'en bas de Québec, allant aux environs de Winnipeg.
Elzéar Fiola, 9, d'en bas de Québec, allant aux environs de Winnipeg.
Victor et Arthur Vandal, 4, de Saint-Césaire, allant à Gretna.
Joseph Théroux, 4, de Drummondville, allant à Saint-Pierre.
Octave Leclaire, 2, de Roxton Falls, allant à Sainte-Agathe.
N. Pelland, 10, de Saint-Cuthbert, allant à Sainte-Anne.
Z. Magnan, 11, de Saint-Cuthbert, allant à Sainte-Anne.
L. Pelland, 7, de Saint-Cuthbert, allant aux environs de Winnipeg.
G. LaRivière, 5, de Saint-Hughes, allant à Saint-Joseph.
Geo. Desrosiers, 4, de Saint-Guillaume, allant aux environs de Winnipeg.
J-Bte Minon, 3, de Saint-Hughes, allant à Saint-Jean-Baptiste.
Z. Brabant, 9, du Côteau du Lac, allant à Sainte-Agathe.
H. Benoit, 10, de Saint-Hyacinthe, allant aux environs de Winnipeg.
C. Barnabé, 9, Saint-Germain, allant à Saint-Pie.
Jos. R. Frament, 3, de Montréal, allant au Lac-des-Chênes.
Mathias Tremblay, 7, de Saint-Antoine, allant aux environs de Winnipeg.
J. B. Dandeleau, 9, de Saint-Hughes, allant à Saint-Joseph.
J. Frappier, 5, de Saint-Cuthbert, allant aux environs de Winnipeg.
A. Durand, 5, de Saint-Cuthbert, allant à Lorette.
A. Choquette, 5, de Beau Chateau, allant à Qu'Appelle.
P. Campeau, 6, de Sainte-Marthe, allant à Saint-Norbert.
Oct. Ouellette, 3, d'Edmunston, N.-B., allant aux environs de Winnipeg.
O. Durocher, 6, de Saint-Guillaume, allant aux environs de Winnipeg.
F. Lebel, 6, de Warwick, allant au Lac-des-Chênes.
E. Benoit, 9, de Warwick, allant au Lac-des-Chênes.
J. Lanoie, 12, de Saint-Justin, allant aux environs de Winnipeg.
T. et J. Gagnon, 7, de Saint-Justin, allant aux environs de Winnipeg.
L. Ayotte, 8, de Saint-Justin, allant à Saint-Jean-Baptiste.
A. Gobeil, 7, de Roxton Falls, allant à Sainte-Agathe.
H. Tardif, 6, de Québec, allant à Saint-Alphonse.
R. Gosselin, 8, de Sainte-Rosalie, allant à Saint-Pierre.
H. Casavant, 6, de Saint-Jean-Baptiste, allant à Winnipeg.
J. B. Beaudry, 7, de Saint-Pie, allant aux environs de Winnipeg.
A. Blanchard, 4, de Sainte-Rosalie, allant à Sainte-Agathe.
J. Gobeil, 9, de Saint-Hyacinthe, allant à Saint-Pierre.
N. Fontaine, 9, de Saint-Guillaume, allant à Sainte-Agathe.
A. Fontaine, 4, de Saint-Guillaume, allant à Sainte-Agathe.
F. N. Fontaine, 8, de Saint-Guillaume, allant à Sainte-Agathe.
Elie Fontaine, 11, de Saint-Guillaume, allant à Sainte-Agathe.
L. Clément, 4, de Roxton Fall, allant aux environs de Winnipeg.
G. et F. Lesage, 9, de Saint-Guillaume, allant aux environs de Winnipeg.
L. Senneville, 4, de Drummondville, allant à Saint-Pie.
P. Noiseux, de Durham, famille, à venir.
W. Thurston, de Durham, do
E. Sénécal, de Belœil, do
R. Lallemand et 3 ou 4 autres.
L. Daunais et fils, de Salmon Falls, famille à venir.
M. Lafond et famille, de Saint-Paulin, allant aux environs de Winnipeg.
Jean Pourcel, (84 ans), E. Pourcel, fils, (63 ans), R. Pourcel, petit-fils, (30 ans), 14 enfants, de Roxton Falls, allant à Sainte-Agathe.
A. Houle, C. Desgagné, W. Beauchamp, U. Smith, A. Chaussé, de Drummondville, allant aux environs de Winnipeg.
F. Dubuc, Jos. Dubuc, J. Dubuc, N. Caillé, H. Tétrault, J. Lapierre, W. Ashbey, de Sainte-Marie, allant aux environs de Winnipeg.
Joseph Grammont, de Drummondville, allant à Saint-Joseph.
L. Lebeau, de Farnham, allant aux environs de Winnipeg.
Délima Allard, de Saint-Hyacinthe, allant à Saint-Pierre.
M. et N. Trudeau, de Sainte-Julie, allant aux environs de Winnipeg.
A. Malo, L'Epiphanie, allant aux environs de Winnipeg.
T. Guillet, de Marieville, allant aux environs de Winnipeg.
H. Benoit, de Marieville, allant aux environs de Winnipeg.
H. Michon, de Sainte-Rosalie, allant aux environs de Winnipeg.
E. Audet, de Sainte-Anne des Plaines, allant aux environs de Winnipeg.
N. Michon, de Montréal, allant aux environs de Winnipeg.
R. Girard, de Dunham, allant aux environs de Winnipeg.
2 MM. Boudreau, de Drummondville, allant à Saint-Pie.
F. Bernard, de Saint-Hyacinthe, allant à Prairie Grove.
A. Turcotte, de Warwick, allant aux environs de Winnipeg.
C. Robert, de Saint-Césaire, allant aux environs de Winnipeg.
J. B. Beaudry, de Montréal, allant aux environs de Winnipeg.
A. Mercier, du Lac Mégantic, allant aux environs de Winnipeg.
F. Chartier, du Lac Mégantic, allant aux environs de Winnipeg.
C. Donatre, de Dunham, allant aux environs de Winnipeg.
R. Tremblay, de Roxton Falls, allant aux environs de Winnipeg.
A. Girouard, de Saint-Antoine, allant aux environs de Winnipeg.
H. Caron, de Pierreville, allant aux environs de Winnipeg.
H. Rousseau, de St. Marcil, allant aux environs de Winnipeg.
S. Bois, de Saint-Aubert, allant aux environs de Winnipeg.
V. Larue, de Saint-Antoine, allant aux environs de Winnipeg.
P. Durand, de Saint-Hughes, allant aux environs de Winnipeg.
O. Pelletier, de Québec, allant aux environs de Winnipeg.
H. Laflèche, de Louiseville, allant à Saint-Charles.
C. et F. Caron, de Louiseville, allant à Saint-Charles.
D. Gatineau, de Saint-Hilaire, allant aux environs de Winnipeg.
H. Saint-Pierre, de Sainte-Monique, allant aux environs de Winnipeg.
A. Véroneau, de Saint-Jean-Baptiste, allant aux environs de Winnipeg.
F. Goudreau, de Saint-Césaire, allant aux environs de Winnipeg.
A. Lefebvre, de Saint-Hughes, allant aux environs de Winnipeg.
N. Lemieux, de Saint-Hughes, allant aux environs de Winnipeg.
N. Rivet, de Sainte-Monique, allant aux environs de Winnipeg.
A. Bourgeault, de Saint-Hughes allant à Gretna.
L. Lespié, de Saint-Clet, allant à Sainte-Agathe.
F. Picard, de Saint-Hughes, allant à Saint-Jean-Baptiste.
S. Hestu, de Saint-Hughes, allant à Gretna.
J.-Bte Lavallée, de Saint-Césaire, allant à Saint-Jean-Baptiste.
A. Lamoureux, de Saint-Jean-Baptiste, allant à Saint-Jean-Baptiste.
A. Ménard, allant à Saint-Pierre.
L. Lussier, de Marieville, en visite.
A. Brasseur, en visite.
Z. Brun, de Saint-Antoine, allant aux environs de Winnipeg.
L. Dubé, de Saint-Jean Port Joli, allant aux environs de Winnipeg.

LETTRE DE M. L'ABBE GEORGE DUGAS.

L'on peut voir, par la lettre que nous adresse M. l'abbé George Dugas, qu'il est fort le mouvement d'émigration à Manitoba, dans plusieurs parties de la province de Québec. Les efforts persistants de nos dévoués apôtres de la colonisation commencent à porter leurs fruits.

Nos lecteurs liront sans doute avec grande peine cette partie de la lettre de M. Dugas qui a trait à notre bien-aimé premier pasteur, Mgr Taché :

Sainte-Anne-des-Plaines, 13 mars 1889.

Cher Monsieur Trudel,

J'arrive de la belle paroisse de Berthier et je suis heureux de vous dire que là, comme dans beaucoup d'autres paroisses, les esprits sont tout occupés de Manitoba. M. Beaudry va vous arriver la semaine prochaine avec 60 familles, toutes canadiennes, venant des bonnes paroisses de Maskinongé, de la Rivière-du-Loup et des environs. Ce départ donne le branle à un grand nombre d'autres.

Le Rév. Messire Champoux, curé de Berthier, m'a invité à aller parler de Manitoba dans sa paroisse. Je serai là le 24 de ce mois.

En revenant de Berthier, je me suis arrêté à Epiphanie, où j'ai eu occasion de parler, avec plusieurs citoyens, des immenses avantages qu'offrent aux colons les terres de Manitoba. Trois ou quatre familles de cette paroisse vont se rendre au Manitoba ce printemps.

Les préjugés contre ce genre d'émigration semblent vouloir disparaître : on comprend aujourd'hui que l'unique moyen d'empêcher notre jeunesse canadienne de passer aux Etats-Unis, c'est de lui ouvrir le vaste champ du Manitoba. C'est malheureux qu'on ne l'ait pas mieux compris plus tôt : mais enfin, mieux vaut tard que jamais.

Hier, en passant à Montréal, je suis allé un moment saluer Mgr Taché. Je regrette d'avoir à vous annoncer que je l'ai trouvé très-souffrant et dans un état de faiblesse un peu inquiétant. Sa Grandeur était obligée de garder le lit depuis deux jours. A moins d'un mieux bien prononcé, je crois que Monseigneur ne doit pas songer à retourner à Saint-Boniface de sitôt.

Je vous écrirai plus longuement la semaine prochaine.

Votre tout dévoué ami,

G. Dugas, Ptre.

EXTRAIT D'UNE CORRESPONDANCE DE NOTRE COLLABORATEUR, UBALD HELIO.

Les affaires se font très vite au Manitoba. Cette indécision et cette lenteur souvent caractéristiques dans la province de Québec n'existent pas. Tout va à la vapeur. Un achat de terre se fait à l'instant. L'acheteur sait parfaitement ce qui lui faut, la localité, le prix, etc., pas de tâtonnements. Les formes de vente sont très courtes, faciles à comprendre. Le *Torrens system* introduit dernièrement s'adopte admirablement aux institutions et au caractère du pays. Le crédit, cette plaie des provinces d'en bas, est pour ainsi dire inconnu aux marchands. Si l'argent se fait vite il se dépense en un clin d'œil. Il y a peu ou pas de sous dans la circulation. L'argent américain, papier et monnaie, passe au pair. L'indépendance et l'énergie forment le fond du caractère de l'homme de l'Ouest. Les préjugés de caste sont inconnus, la plupart des habitants étant nés à l'étranger ignorent le passé de telle ou telle famille, ou de tel individu en particulier et ne s'en occupe guère.

Malheur au nouveau venu qui veut en imposer : on l'a jugé de suite et le ridicule s'empare de lui : voilà sa récompense bien méritée ; car il y a un bon sens remarquable chez le peuple. La libéralité et l'hospitalité sont mieux pratiquées qu'en bas. Les Canadiens sont très attachés à l'église : je n'ai pas encore entendu parler mal d'un prêtre depuis mon arrivée. Le clergé le mérite bien. Ce sont les prêtres qui ont ouvert le pays à nos devanciers, la croix sur l'épaule, la charité et le dévouement au cœur. Monseigneur Taché est en grande vénération chez les catholiques et les protestants également. Dieu puisse-t-il le ramener à la santé. Sa perte nous serait très sensible.

***

Des colons arrivent tous les jours et plusieurs familles sont attendues. Les agents de terre font des prodiges d'activité. Grand nombre d'entre eux ayant perdu beaucoup lors du *boom* veulent se rattraper à tout prix. Ce malheureux *boom* a fait sortir Winnipeg de terre en deux ou trois ans, mais il a fait un mal incalculable au pays. Car tous ces spéculateurs malheureux (ils étaient légion) ont dénigré le Manitoba. L'argent roulait à torrent, de misérables masures se louaient à des prix fous. L'on bâtissait beaucoup, en grande hâte ; l'on érigeait (sur la carte) des villes en pleine prairie : depuis, ces châteaux d'Espagne, se sont écroulés au milieu des imprécations du malheureux spéculateur.

***

Un journal annonçait 75,000 colons nouveaux devant se fixer dans le Manitoba au printemps et durant l'été. Il y a de la place : venez et Dieu vous donnera sans peine le pain quotidien. Sortez des manufactures, venez respirer l'air pur des prairies, vos poumons sont malades. Laissez vos terres incultes, l'Ouest est immense et le sol fertile, le climat est salubre et beau ; l'étoile sourit toujours le soir au fonds du ciel bleu. Le Manitoba n'est pas la patrie du *far niente* : les paresseux gèlent ici. Les mendiants n'ont pas non plus établi domicile dans notre province. A la campagne les voisins sont éloignés et l'hiver ils n'auraient pas le temps d'aller se reposer à l'ombre des grands arbres du chemin. Le printemps est commencé depuis le 1er mars et à Winnipeg la neige est disparue. J'ai déjà parlé du climat sec et vivifiant. Les grands vents seuls sont désagréables. L'aquilon vous transperce. Malheur au voyageur surpris en chemin par cet impitoyable compagnon, avec un froid de 50 dégrés. Alors il vaut mieux être chez soi, les pieds au feu, entouré de sa femme et des enfants. D'ailleurs, ces grands froids accompagnés de grands vents ne sont pas fréquents.

***

L'on parle de transporter le bureau des Sauvages à Régina, point plus central et plus approprié, siège des lieutenants-gouverneurs. Les employés font la grimace. Aller s'enfoncer dans l'Ouest, laisser les vieux amis, déménager sa famille, n'a rien de bien attrayant.

***

Les semences commenceront probablement vers le 1er avril, au temps où vous pataugez dans la neige et la boue ; au temps où vous irez partager la *trempette*, la *tire* et le sucre nouveau avec le sexe tout puissant. L'eau d'érable bouille en flots d'or dans l'immense chaudron ; les jeunes filles appuient leurs lèvres roses sur l'écorce des bouleaux, s'abreuvant de l'ambroisie nationale. Les chansons en chœur se succèdent :

Mangeons à la gamelle,
Vive le son, Vive le son,
Mangeons à la gamelle,
Vive le son du chaudron,
Vive le son du chaudron, etc.

Et en avant le plaisir, les Canadiens sont là.

LETTRE DE L'OUEST.

Prince-Albert, 12 mars 1889.

Monsieur le Rédacteur,

Nous continuons de descendre la Saskatchewan et nous arrivons à Saint-Louis de Langevin, qui n'est distant de Prince-Albert que de 25 milles. Seulement, la rivière le sépare de cette ville. Mais ici comme à Batoche et à Saint-Laurent, il y a une bonne traverse, avec câble de fer ; il y en a même deux, une à chaque extrémité de la paroisse. Ainsi, on voit que si nous n'avons pas encore de ponts sur la Saskatchewan, nous sommes au moins pourvus de nombreuses et bonnes traverses à la rame. C'est en 1884 que le premier câble a été posé à Batoche, et l'avantage qui en résulta fut si grand que les autres localités s'empressèrent d'en avoir à leur tour. La Saskatchewan du sud, dans ce district, peut avoir une largeur moyenne de 400 verges et elle est très rapide, comme son nom l'indique, (*Kisiskatchewan*, mot cris qui signifie courant rapide).

La partie supérieure de Saint-Louis de Langevin, à six milles de Saint-Laurent, a été colonisée en même temps que ce dernier, dès 1874, et son premier habitant a été notre ami, M. Philippe Gariépy. Mais c'est surtout depuis 1882 que cette paroisse a pris de l'extension, et c'est maintenant dans le bout d'en bas que se trouve le gros de la population. C'est là que se trouvent l'église et le bureau de poste, de même que l'école la plus fréquentée du district, qui occupe deux instituteurs, MM. Lacroix et Légaré. Il y a aussi une autre école dans la partie supérieure, mais il ne s'y trouve maintenant, depuis que M. Nelin est parti de là, que juste le nombre d'enfants voulu pour lui donner droit à l'octroi du gouvernement. Je profiterai de cette occasion pour dire un mot de notre système d'école dont personne n'eût eu à se plaindre, n'eût été cette malheureuse innovation que l'Assemblée Législative y a introduit durant sa dernière session : je veux parler de l'enseignement obligatoire de la langue anglaise. La loi scolaire du Nord-Ouest est calquée sur celle de Manitoba, et le principe des écoles séparées y est reconnu. Un bureau d'éducation, divisé en deux sections, catholique et protestante, avec un secrétaire général pour tout le bureau, a la direction des matières scolaires. Les instituteurs doivent avoir des certificats de leur bureau respectif pour pouvoir enseigner et recevoir la subvention du gouvernement qui se répartit d'après la classe de certificats tenus par chacun d'eux. Ils sont de quatre catégories : 1ère, 2ème, 3ème classes et certificats provisoires. Ainsi, le district scolaire qui possède un instituteur muni d'un certificat de première classe reçoit $350 par an, pour un instituteur de 2ème classe, $300, 3ème classe, $250, provisoire, $200. Il y a de plus une allocation de $2 par chaque enfant qui aura fréquenté l'école durant un certain nombre de jours pendant l'année, de même qu'une allocation semblable en considération des rapports des inspecteurs d'école. Comme on le voit, la subvention donnée à nos écoles est des plus libérales, il n'y a pas à le nier.

Ici le système des lots de rivière a été aussi accordé par le gouvernement qui vient d'envoyer un arpenteur pour délimiter toutes ces terres, d'une extrémité à l'autre du district. On se rappelle que l'obtention de ce système si avantageux a été très difficile, et le refus persistant du gouvernement de l'accorder était un des principaux griefs des Métis avant 1885.

Quoique tous les lots de rivière soient occupés par des Métis, il y a en arrière de Saint-Louis de Langevin un certain nombre de colons anglais que la qualité du terrain et la proximité de Prince-Albert y a attirés. Il y a cependant encore place pour d'autres, et ces places devraient être immédiatement prises par nos nationaux s'ils ne veulent pas être englobés dans l'élément étranger.

On est en voie de construire un moulin à farine à vapeur à Saint-Louis : c'est un besoin qui se fait vivement sentir non-seulement ici, mais dans tout le district. Il n'y a pas de doute que ce moulin soit la cause d'un grand progrès pour cette partie du pays.

Les terres qui longent la rivière vis-à-vis de Saint-Louis sont toutes réservées pour le bois, et personne ne peut s'y établir. Les colons n'ont donc que la rivière à traverser pour se procurer tout le bois qui leur est nécessaire. Disons en passant que Saint-Louis de Langevin est la paroisse la plus cosmopolite de tout le Nord-Ouest, puisqu'elle compte déjà dans son sein des Allemands, des Américains, des Anglais, des Irlandais, des Ecossais, des Français, des Canadiens-français, des Métis français et anglais, et même des Cris et des Sauteux.

L. S.

ORDINATION.

Samedi, le 16 mars courant, avait lieu une bien touchante cérémonie dans la chapelle de la maison provinciale des RR. Sœurs du Bon Pasteur, à Montréal. MM. les abbés Alphonse C. LaRivière et Elie Rocan, avant de terminer bientôt leurs études théologiques au Grand Séminaire de cette même ville, se prosternaient sur le pavé du sanctuaire et faisaient leur consécration irrévocable au Seigneur par la réception de l'ordre sacré du sous-diaconat. Le Pontife de l'ordination était le zélé Mgr Clut, vicaire apostolique d'Athabasca-McKenzie. Sa Grandeur Mgr Taché avait d'abord eu l'intention de recevoir et de consacrer l'engagement de ces deux jeunes lévites, mais la faiblesse actuelle de sa santé lui fit craindre les fatigues et les émotions d'une ordination qu'il aurait bien désiré de faire dans des circonstances plus favorables. Il délégua donc son vénérable suffragant qui compensa beaucoup l'absence de Mgr l'Archevêque par le titre spécial qu'il a à la vénération de tous ceux qui habitent ce Nord-Ouest, dont il a toujours été un des missionnaires les plus infatigables.

Parmi les membres du clergé présents il y avait les RR. PP. Drummond, Connolly et LeBel, de la Compagnie de Jésus ; le Rév. Père Legoff O.M.I., missionnaire au Nord-Ouest ; le Rév. M. Racicot, Supérieur de la Communauté du Bon Pasteur ; le Rév. M. Latulipe, chapelain de la maison provinciale du même ordre ; le Rév. M. Charpentier, chapelain de l'asile Sainte-Darie, aussi de la même communauté ; MM. les abbés George Dugas, Charrette, Toupin, etc. Tous étaient venus témoigner par leur présence leur profonde considération pour le saint évêque, et l'intérêt qu'ils portent au développement moral et religieux de notre province et des Territoires du Nord-Ouest. Dans le sanctuaire privé du monastère, en arrière des sombres grilles, étaient les vénérables Sœurs du Bon Pasteur au milieu desquelles se trouvait la Très-Honorée Mère Sainte-Hélène, sœur de l'hon. M. LaRivière, et tante de l'un des jeunes lévites. Dans la nef de la chapelle étaient réunis les parents des deux futurs sous-diacres. L'hon. M. LaRivière, député de Provencher aux Communes, était venu d'Ottawa pour la circonstance. Le jeune Rocan qui est le fils aîné de M. Maxime Rocan, respectable citoyen de Winnipeg, avait aussi le bonheur de se voir entouré de plusieurs membres de sa famille, parmi lesquels se trouvaient deux vénérables vieillards M. Léonard et son épouse, ses aïeux. L'hon. juge Dubuc, en ce moment à Montréal, avait bien voulu se joindre à cette fête de famille.

Nous nous félicitons beaucoup de cette promotion des deux jeunes lévites de Saint Boniface, elle leur fait honneur ainsi qu'à leurs familles respectives ; elle fait aussi honneur à la maison où ils ont puisé les prémices de leur science et où s'est grandement développé le germe de leur vocation sacerdotale. Espérons que le bel exemple qui est aujourd'hui donné produira, comme il a d'ailleurs commencé à le faire, de nombreux imitateurs. C'est le vœu de tous, que notre maison d'éducation par excellence, le Collège de Saint-Boniface, donne à la province des sujets capables de promouvoir les intérêts de la religion et de la patrie. Que Dieu s'y réserve donc des ministres de choix pour la sauvegarde de la Religion ; puis, qu'Il nous donne des jeunes gens qui soient l'honneur de notre race dans les différentes carrières du monde !

Nous faisons, ou plutôt, nous renouvelons un autre vœu à cette occasion : c'est que notre bien-aimé pasteur se rétablisse bien vite de la maladie qui mine actuellement sa constitution, afin qu'il puisse continuer à travailler encore longtemps pour le bien de tous, et goûter davantage le fruit de son dévoûment héroïque par l'extension du règne de N. S. J. C. dans les âmes, par l'attachement de plus en plus grand de son cher troupeau, et enfin, par le nombre toujours croissant de ses ouvriers dans l'œuvre du saint ministère qui lui a été confié par Dieu même.—*Communiqué.*

PERSONNEL.

M. Edouard Richard est revenu de la province de Québec.

M. Victor Beaupré, de Gleichen, T. du N. O, est à Winnipeg.

Deux des sœurs de M. Cinq-Mars ont passé les journées de dimanche et lundi ici et sont parties mardi pour aller rejoindre d'autres membres de leur famille à St. John, Dakota.

Madame J. A. Prendergast est revenu de Régina samedi.

M. F. H. Nadeau, marchand, de Northampton, Mass., est arrivé à Saint-Boniface avec l'intention de se fixer dans une de nos paroisses françaises.

Les nominations suivantes apparaissent dans la dernière *Gazette Officielle* des Territoires du Nord-Ouest :

Juges de paix—M. Eucher Arcand, de Battleford Saskatchewan ; M. Angus Mackay, de Fort Pitt, Saskatchewan ; M. Siméon Morin, de Battleford, Saskatchewan ; M. Louis D'Eschambault, de Prince-Albert, Saskatchewan, et Charles Michel Daunais, de Battleford, Saskatchewan.

LES ASSISES.

Le nommé Haffield, accusé d'avoir tué sa femme le jour de Noël dernier, à Holland, a été amené en Cour mercredi dernier pour subir son procès. Parmi les témoins de la Couronne se trouvaient les enfants de l'assassin, âgés de neuf ans et six ans seulement. La preuve contre le prisonnier a été très forte. Il a été trouvé coupable de meurtre sans préméditation et condamné à quinze ans de pénitencier.

Le nommé Spence, accusé de viol, a été acquitté.

Billington a plaidé coupable à une accusation de vol et a été condamné à six mois.

NAISSANCE.

Gentès—En cette ville, le 11 courant, Madame Félix Gentès, une fille.

UNIVERSITE DE MANITOBA.

Examens en Medecine.

Avis est par les présentes donné que les Examens en Médecine commenceront et se tiendront aux lieux et dates susdites : LUNDI, le 18 MARS courant, à 9 heures du matin, à l'Hôpital de Winnipeg, pour l'anatomie pratique, l'anatomie chirurgicale, et la chirurgie ; et LUNDI, le 1er jour d'AVRIL prochain, à 9 heures du matin, au Bureau d'Education, pour les autres matières, à l'exception de la chimie pratique, qui aura lieu au Manitoba College.

Les candidats doivent immédiatement donner avis au régistraire de leur intention de se présenter aux examens, et mentionner dans leur application les matières sur lesquelles ils doivent passer l'examen.

Cinq jours au moins avant la date des examens, ils doivent remettre au régistraire tous les documents exigés par les statuts et les règlements. Les honoraires doivent être envoyés avec l'application.

T. A. BERNIER,
Régistraire.

Winnipeg, 8 mars 1889. 3ins 14.3.89



AVIS.

Aux Meuniers et autres dans les Territoires du Nord-Ouest et dans Manitoba.

Des soumissions cachetées, accompagnées par des échantillons de cent livres, et portant la suscription "Soumission pour Farine ou pour Lard Fumé, ou pour les deux," seront reçues au bureau du Commissaire des Sauvages, à Régina, jusqu'à midi, mardi le 2ème jour d'avril 1889.

Des formes de soumission, donnant tous les détails quant à la qualité, la quantité et les endroits de livraison de la fleur demandée, peuvent être obtenues en s'adressant au département des affaires des Sauvages, Ottawa ; au commissaire des Sauvages pour Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, Régina ; ou à E. McColl, Winnipeg ; aucune soumission ne sera considérée si elle n'est point faite sur une des formes fournies.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté, pour au moins cinq pour cent du total de la soumission, lequel sera confisqué si le soumissionnaire refuse de faire un contrat basé sur sa soumission quand il sera requis de ce faire, ou s'il manque de remplir son contrat à la satisfaction du département. Si le soumissionnaire le préfère, il pourra laisser au commissaire des Sauvages ou à E. McColl, Winnipeg, au lieu d'un chèque accepté, un montant égal en billets d'une des banques incorporées du Canada. Les chèques ou argents accompagnant les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront retournés, mais un chèque déposé par un soumissionnaire heureux sera retenu jusqu'à complétion satisfaisante de son contrat.

Chaque soumissionnaire est requis de montrer dans sa soumission le plein prix de toute la farine ou lard fumé, qu'il est prêt à livrer sous contrat, sans quoi sa soumission ne sera pas acceptée.

Chaque soumission devra, en sus de la signature du soumissionnaire, porter la signature du deux cautions qu'il sera libre au département d'accepter pour garantir l'exécution fidèle du contrat

Les soumissions seront considérées pour une partie ou pour toute la quantité de la farine ou du lard fumé demandé, à aucun endroit donné.

Les échantillons de farine seront retournés, si on le désire, aux soumissionnaires malheureux, sur leur demande, à leurs frais, et l'échantillon soumis par le soumissionnaire heureux pourra être compté par lui comme livré en a-compte sur son contrat.

Dans tous les cas où le transport se fait en char qu'en partie seulement, les entrepreneurs doivent s'arranger de manière à ce que leur farine soit expédiée sans délai des stations de chemin de fer à l'entrepôt du gouvernement, à l'*endroit de la livraison.*

La plus basse ou aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

L. VANKOUGHNET,
Député du Surintendant Général des Affaires Indiennes,
Département des Affaires Indiennes,
Ottawa, 23 fevrier 1889.
2ins 14 3 89

AVIS.

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique demandera au Parlement du Canada, pendant sa prochaine session, un acte lui conférant de plus amples pouvoirs pour la construction et la protection de ses lignes de télégraphe.

CHARLES DRINKWATER,
Secrétaire.

Montréal, 30 novembre 1888.
9 ins 17 1 89

AVIS.

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique demandera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, un acte autorisant la compagnie à émettre des obligations en vue d'acquérir des bateaux à vapeur se raccordant au chemin de fer de la compagnie et à créer, au sujet de ces obligations, un lien spécial sur ces bateaux et à prendre d'autres mesures nécessaires à cette fin.

CHARLES DRINKWATER,
Secrétaire.

Montréal, 19 décembre 1888.
i9ns 17 1 89

Nouvelles Religieuses.

—La semaine dernière, la maladie de notre vénéré archevêque, en ce moment à Montréal, s'est aggravée ; mais aux dernières nouvelles Sa Grandeur éprouvait un peu de mieux.

—Le Rév. Père Legoff, O.M.I., est à Montréal, où il prépare l'impression d'un ouvrage en langue montagnaise pour l'usage des missions du Nord-Ouest.

—Le Rév. Père Drummond, S. J., du Collège de Saint-Boniface, prêche une retraite à Ottawa en ce moment.

—Deux prêtres devront accompagner Mgr Taché, à son retour. Tous deux devront résider dans l'archidiocèse.

—M. l'abbé Thomas Aubert de Gaspé est mort à Notre-Dame de Lévis, le 9 courant.

M. de Gaspé naquit à Québec, le 28 juillet 1820. Il fut ordonné prêtre le 10 octobre 1847 et fut nommé vicaire à Sainte-Anne de la Pérade ; A Lotbinière, en 1849, et à l'Ile Verte, en 1850.

En 1851, il fut nommé premier curé de Saint-Apollinaire en 1856, et assistant à Saint-Joseph de Lévis, en 1868.

—Il y a eu une ordination le 10 mars 1889, par Mgr I. F. Clut, O.M.I., au scolasticat Saint-Joseph, Archeville, près d'Ottawa.

Voici les noms des ordinands tous Oblats de Marie Immaculée.

Diacres : Aldéric Désilets, du diocèse de Montréal.

Camille Lefebvre, du diocèse de Montréal, en destination du vicariat apostolique d'Athabaska-McKenzie.

Sous-diacres : Pierre Gagnon, du diocèse de Montréal.

Joseph Allaire, du diocèse de Montréal.

Jean-Baptiste Dorais, du diocèse de Montréal.

Arthur Coutlée, du diocèse de Montréal.

Tonsuré : François Bognard, du diocèse de Chambery, Savoie.

—Un bref papal approuvant les statuts de l'Université de Washington a dû être promulgué jeudi dernier à Rome. Le Saint-Père y loue l'épiscopat américain d'avoir établi cette université de laquelle, dit le bref, le Saint-Siège espère retirer les plus grands avantages pour la religion. Sa Sainteté rappelle le fait que l'établissement de la nouvelle institution coïncide avec le centenaire de la hiérarchie catholique aux Etats-Unis, et qu'elle en sera un monument commémoratif.

Le pape autorise les professeurs de conférer des dégrés en philosophie, en théologie et en droit canon. Le bref place l'université sous le contrôle du primat des Etats-Unis, le pape se réservant le droit de réviser le programme des études.

—Les Irlandais catholiques de la ville d'Ottawa ont acheté un vaste terrain pour bâtir une église au coin des rues Saint-Patrice, Cumberland et Murray, pour la somme de $25,000. L'édifice projeté aura 150 pieds sur 82, et devra coûter $50,000. L'église sera dédiée à Sainte-Brigitte.

On nous dit que les Canadiens-français continueront comme par le passé à suivre les offices de la basilique.

—Mgr L. de Goesbriand, évêque de Burlington, Vt., vient de publier une brochure de vingt pages intitulée : " Les Canadiens des Etats-Unis. Léon XIII aux évêques d'Amérique, relativement aux immigrés Italiens."

Le distingué prélat a eu pour but de démontrer à nos co-nationaux du Canada la situation des Franco-Canadiens des Etats. Il s'applique à établir que si les Canadiens-français des Etats-Unis ont été négligés, s'ils ont beaucoup souffert, l'épiscopat américain n'est pas blâmable.

Choses et Autres.

—A propos de la dernière crise ministérielle en France. Se rappelle-t-on qu'à elle seule, la chambre actuelle a renversé six ministères !

Un cabinet Brisson, tombé le 2 janvier 1886 ;

Le ministère Freycinet Boulanger, blackboulé le 3 décembre 1886, sur un amendement demandant la suppression des sous-préfets ;

Un cabinet Goblet, tombé le 17 mai 1887, pour cause d'insuffisance dans la réduction des dépenses ;

Le ministère Rouvier, dit d'apaisement, tombé le 19 novembre 1887, sur une interpellation de M. Clémenceau ;

Un cabinet Tirard, tombé le 31 mars 1888, après trois mois et demi d'existence ;

Enfin, le ministère Floquet, qui vient d'être renversé sur la question de la révision.

—Le 30 avril prochain, qui est le centième anniversaire de l'installation de Washington comme président des Etats-Unis, sera un jour de fête nationale dans tous les Etats et Territoires. En effet, le sénat a adopté la résolution suivante :

" Afin que le centième anniversaire de l'inauguration du premier président des Etats-Unis, George Washington, puisse être convenablement célébré, le mardi, 30 avril 1889, est déclaré jour de fête nationale dans toute l'étendue des Etats-Unis."

La législature de l'Etat de New-York a déjà voté une loi déclarant le 30 avril prochain jour de fête dans tout l'Etat.

—La sciure de bois, qui fut de tout temps une source d'embarras pour les propriétaires de scieries, va pouvoir désormais être utilisée pour la fabrication du papier. L'expérience n'est plus à faire. Dans l'usine Bronson, à Ottawa, toute la sciure de bois est convertie en pulpe à papier. L'article donne pleine satisfaction au commerce et est pour M. Bronson une bonne source de revenus.

Voilà une industrie nouvelle qui mérite d'être sérieusement étudiée par ceux qui font le commerce de bois dans les différentes parties du pays.

—Du *Pionnier de Sherbrooke :*

" Plusieurs de nos Canadiens parlent d'émigrer au Manitoba au printemps. Bon voyage."

Le fait est que le Manitoba se colonise rapidement. Les bons résultats obtenus par les colons plaident toujours pour le pays. Le Manitoba est une de nos provinces qui promettent les plus grands succès aux hommes entreprenants, courageux et persévérants.

—Ces jours derniers, M. Faucher de Saint-Maurice a attiré l'attention de la chambre d'assemblée de Québec, sur une question qui est sérieusement discutée en France depuis quelques années, et qui a bien son importance au Canada : c'est le surmenage intellectuel, M. Faucher de Saint-Maurice a signalé les dangers du surmenage.

Il a dit que dans nos maisons d'éducation, l'on devrait apporter autant de soin dans le développement des forces physiques que dans le développement des facultés intellectuelles, *Mens sana in corpore sano.*

Chronique Locale.

—Les oiseaux du printemps ont fait leur apparition.

—Les travaux sur le pont du *N. P. & M.* avancent rapidement.

—Pour un bel habillement, à bon marché, allez chez F. E. Verge.

—A partir de lundi prochain, M Gosselin donnera 14 pains pour une piastre.

—MM Allaire & Turner sont prêts à vendre du bois de construction de toute sorte au plus bas prix du marché.

—Cent côtés de cuir rouge pour souliers et bottes sauvages, à très bas prix, en vente au bureau de MM. Allaire & Turner.

—M. Auguste Gauthier, de Lorette, est ici à acheter les matériaux nécessaires pour construire une école à Plympton, dans la municipalité de Springfield.

—Pour un bon chapeau, à bon marché, allez chez F. E. Verge.

—MM. Ben Alick & Cie sont les propriétaires des deux étalons superbes importés d'Angleterre. Les deux sont à vendre. S'adresser aux écuries Morrison, rue Jemima, Winnipeg.

—MM. Allaire & Turner sont à recevoir leur bois pour la cour à bois qu'ils ouvrent dans Saint-Boniface. Ils ont loué pour leur bureau un des magasins de la bâtisse du *Manitoba.*

—Pour une bonne paire de chaussures, à bon marché, allez chez F. E. Verge.

—Hier après-midi, un attelage double, occupé à charroyer de la pierre pour le nouveau pont du *N. P. & M.* a passé à travers la glace Les chevaux ont eté retirés avec assez de peine.

Chronique de la Province.

Lorette.

—Le 28 du courant, les contribuables de notre municipalité seront appelés à voter pour l'octroi d'un bonus de $600.00 aux MM. Prince, qui veulent établir un moulin à scie dans Lorette. Les avantages si nombreux que pareille entreprise peut faire naître sont si bien compris, qu'il n'y a pas à douter que la minime somme demandée sera accordée.

AVIS

Est par les présentes donné qu'un règlement pour autoriser un bonus de la municipalité rurale de Taché à Napoléon Prince et Octave Prince, de six cents piastres, pour subventionner la construction d'une scierie et l'émission d'une débenture en leur faveur, pour ce montant, payable au porteur le premier jour d'avril A.D. 1899, avec intérêt à six pour cent par année, payable annuellement le premier jour d'avril de chaque année durant le cours de la dite débenture pour aider et encourager la construction, l'achèvement et l'exploitation d'une scierie dans la municipalité rurale de Taché, par les MM. Prince susdits, a été soumis au conseil de la dite municipalité rurale de Taché et qu'un vote des contribuables et électeurs de la dite municipalité ayant droit de voter, sera pris le 28ième jour de Mars A.D. 1889, entre neuf heures du matin et cinq heures de l'après-midi de ce jour, aux endroits suivants, en vertu de l'Acte Municipal de Manitoba, 1886, et de ses amendements :

Quartier 1—A ou près de la résidence de M. Edouard Landry.

Quartier 2—A la résidence de M. William Lagimodière.

Quartier 3—A la maison d'école de Lorette-Est.

Quartier 4—A la maison d'école de Lorette-Centre.

Toute la dette de la municipalité est de trois mille huit cent soixante dix-sept piastres et onze cents ($3,877.11).

WILLIAM LAGIMODIÈRE,
Greffier de la municipalité rurale de Taché et officier-rapporteur.

4ins 7.4.3 89

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada d'un acte pour incorporer la société connue par taut le Canada sous le nom de " The Independent Order of Foresters ;" cette association ayant pour but : 1o. l'union fraternelle de toute personne saine de corps et d'esprit et de bon caractère, (sous l'âge de 55 ans) et leur culture physique intellectuelle et morale.

2o. L'établissement d'un fonds pour le soulagement des membres malades ou en détresse.

3o. L'établissement d'un fonds bénéfice duquel une somme n'excédant pas $3,000 sera payé à chaque membre, son bénéficier ou son représentant légal selon les réglements de la constitution et les statuts de la dite société.

McGILLIVRAY & CHAPPEL.
Avocats des pétitionnaires.

Uxbridge, Déc. 27 1888,
9 ins 17 1 89

AVIS.

Avis est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant en corporation une compagnie sous le nom de "Compagnie de chemin de fer Ontario, Manitoba et de l'Ouest," avec pouvoir de construire, équiper et exploiter un chemin de fer de l'entrevoie-type partant de la ville de Port-Arthur dans la province d'Ontario, et allant à l'ouest jusqu'à la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, traversant les rétrécis du Lac-des-Bois et au sud de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique ; avec pouvoir de construire, équiper et exploiter des lignes de prolongement ou d'embranchement vers l'ouest à partir de la dite cité de Winnipeg à travers la province du Manitoba jusqu'aux, dans et à travers les Territoires du Nord-Ouest au sud du dit chemin de fer Canadien du Pacifique, et des lignes courtes comme lignes auxiliaires, de croiser la ligne du dit chemin de fer ou ses embranchements ou autres voies ferrées à ou près de Port-Arthur et à tels autres endroits près de Winnipeg ou ailleurs qu'il sera nécessaire, de se raccorder avec ou acquérir d'autres voies ferrées courant au sud des ou entre les points en premier lieu cités ; avec tous les pouvoirs nécessaires pour l'achat de terrains, l'acceptation de bons en terres ou en argent, la construction de ponts, la navigation des rivières ou lacs adjacents, la construction et l'équipement d'une ligne de télégraphe ou de téléphone ou les deux en rapport avec le dit chemin de fer ou d'autres compagnies ; d'exploiter les mines de houille ou autres qui se trouveront adjacentes ; d'ériger et faire fonctionner des scieries ou autres manufactures de bois dans la poursuite de ses opérations ; d'émettre des obligations, et généralement cet acte devra contenir toutes les autres clauses et privilèges nécessaires à une compagnie formée dans le même but et pour les mêmes objets.

J. A. GEMMILL,
Solliciteur des requérants.

Ottawa, 26 décembre 1888.
9ins.17.1.89.

—on place en plus de la paille sur la toile et on attache le tout. On fait un chiffre pour indiquer la qualité, on pose l'adresse et on expédie par voiture à la station du chemin de fer, qui transporte et rend le beurre à la maison d'emballage en deux ou trois heures après le marché. Dans les temps de chaleur, on arrose fréquemment les toiles à pleins seaux pour conserver la fraîcheur. J'ai vu, dans une des villes visitées, transporter le beurre à la station dans des voitures pourvues de ces couverts de toile, ressemblant à celles qu'on appelle des "*schooners*" dans les prairies de l'Ouest.

A la station d'arrivée, les voitures de la maison attendent le beurre et le rendent de suite à destination. Ce qui se passe ensuite dans ces maisons de *mélanges* est plus ou moins secret pour le public Mais on sait toujours ceci : que le beurre est coloré, travaillé, empaqueté, classé, et en qnelques heures expédié de nouveau pour le marché de détail sous une forme et des dehors alléchants ; on emploie peu de sel, mais on se sert du froid et, peut-être des moyens préservatifs pour conserver le beurre En fait, ce beurre de Normandie est *traité* (doctored).

Le dernier marché que je visitai fut celui de Carentan, près d'Isigny. Les marchands venaient d'arriver de Valognes avec leurs achats du matin. Le lendemain matin, le même beurre devait être prêt à s'embarquer pour Cherbourg et Londres. Je partis moi-même dans la nuit de Cherbourg pour Southampton ; il y avait peu de passagers, et le fret était surtout composé de produits agricoles dont la masse était du beurre de Normandie ; mais quel changement avec ce que j'avais vu sur le marché ? de jolies boîtes et de jolis paniers d'emballage, d'apparence uniforme, bien rangés, tout à fait attrayants en un mot. J'avais peine à croire que ce beurre et celui de la veille étaient un seul et même produit.

Nous avons beaucoup à apprendre des marchands de beurre français ; mais je dois avouer que je ne suis pas admirateur sans restriction de leurs méthodes, et encore moins du beurre qu'on leur met entre les mains. Il y a un an ou deux, les Français passaient pour n'avoir pas de concurrents sérienx sur le marché anglais. Aujourd'hui, les Danois prennent de l'avant ; et ce même système de mélange que l'on suit en Normandie est de moins en moins en faveur au Danemark.

Quant à la valeur intrinsèque du beurre de Normandie, elle n'est pas ce que l'on croit généralement, d'après sa réputation à Londres. J'affirme que ce beurre tel qu'il est, quand le cultivateur le vend au marchand, n'est aucunement supérieur à notre beurre canadien pris au même moment. Et cependant, l'un c'est le "*Beurre de Normandie*" ; l'autre c'est le notoire beurre "*Canadien*," "*graisse d'essieu*," qui vient après la margarine ! Toute la différence git dans le traitement que subissent l'un et l'autre, dans leur emballage et leur mise en vente, et dans l'espace de temps qui s'écoule avant la consommation.

Le consommateur vante l'uniformité de la qualité du beurre de Normandie. Un commerçant me disait que le beurre d'avril et le beurre de décembre se ressemblent exactement. Et pourtant sur ce marché où on va l'acheter des mains du cultivateur, il y en a de toutes les nuances et de tous les arômes, de tous les dégrés de fermeté et de toutes les qualités. —Quelle ne serait donc pas son infériorité si on laissait au cultivateur, comme ici, le soin de le travailler et de l'emballer, si, en un mot, l'on n'avait pas une méthode raisonnée de traiter ce beurre de Normandie ? Donc, ce qui fait la réputation de ce beurre, c'est que des hommes d'affaires habiles et dressés à la besogne, vont l'enlever, au sortir de la baratte, aux mains des cultivateurs. Et alors, on le classe suivant la qualité des échantillons, on le protège contre les influences de la température, on le travaille avec soin, on l'emballe d'une manière attrayante, et on l'expédie sans retard pour être consommé de suite. En un un mot, on "*prépare*" ce beurre avec art, et on le met sur le marché en procédant suivant les besoins de ce commerce spécial.

Mais à part ce mérite de l'uniformité dans la qualité, le beurre de Normandie n'a rien de supérieur aux autres beurres. L'on peut dire que tout autre beurre, pris au sortir de la baratte et traité de la même façon, avant que les causes d'altération n'aient eu le temps de se développer, lui serait comparable comme qualité. Coloré avec soin et livré frais au marché, ce beurre de Normandie prend bien à Londres parce qu'on y aime le beurre frais et peu salé ;—ses qualités sont plutôt négatives que positives, et il a en plus un défaut certain, celui d'être trop travaillé. Le beurre danois lui est certainement supérieur au point de vue strict de la qualité ; j'ai vu des échantillons de beurres anglais qui lui étaient aussi supérieurs, qui n'étaient pas inférieurs même aux plus beaux beurres danois. J'ai goûté, dans les magasins, du beurre de Normandie, tout *jeune*, bien entendu, etc., qui commençait déjà à avoir le goût de fort, avant-coureur de la rancissure. On ne soumet pas ce beurre aux épreuves sévères en usage au Danemark ; il est douteux qu'il en sortit avec succès.

Cependant, il serait injuste pour le cultivateur normand, de ne pas ajouter que, paraît-il, le beurre que je viens de décrire n'est pas ce qui se fait de mieux en Normandie. D'après ce que m'en a dit un marchand, on envoie les meilleurs échantillons à Paris. Le professeur Long dit aussi que le commerce normand envoie en Angleterre "ses beurres de seconde qualité que nous payons cependant des prix fort respectables, et que nous considérons comme un produit de grand mérite, surtout si on le met bien en évidence chez le détailleur avec son étiquette "*Bretagne*" ou "*Normandie*."

Je sais que je dis la vérité quand j'affirme que nos pauvres beurres canadiens si méprisés, cette "*graisse à essieu*" comme on l'appelle là-bas, vaut, au sortir de la baratte les beurres de Normandie que j'ai vus ; et que si l'on faisait passer nos beurres par les mêmes manipulations et la même préparation et que s'ils étaient expédiés et consommés aussi promptement, ils auraient une réputation égale.

En conséquence, ne devrions-nous pas adopter les méthodes du commerce Normand ? Il serait difficile d'en réunir toutes les conditions :—Par exemple :

1. Il faudrait que l'on eût du beurre en assez grande quantité pour tenir un marché deux fois par semaine ; il faudrait créer un commerce assez fort pour faire naître la concurrence.

2. Il faudrait, chez les acheteurs, des méthodes régulières aux besoins desquelles les cultivateurs conformeraient leur manière de procéder. Nos commerçants auraient à trouver le marché de consommation et à le fournir ; et nos cultivateurs auraient à baratter le jour même de la vente au commerçant, afin de réaliser la condition essentille de livrer le beurre à l'état absolument frais.

De là, l'on voit que la pratique Normande ne s'applique pas aux beurres de conserve.

La première condition ne serait pas réalisable de suite ; le mauvais état du commerce du beurre en a fait diminuer la production. Un connaisseur des Townships de l'Est, réputés pour leurs beurres, m'affirme qu'il y a quinze ans on tenait trois vaches où il n'y a plus qu'une maintenant. Mais cela reviendrait avec les bonnes affaires dans cette ligne.

Ensuite il y a l'inconvénient de la distance ; nous sommes à dix jours de marché de consommation anglais ; nos concurrents livrent leur produit le lendemain de sa fabrication.

Ça n'est donc pas avec l'idée de faire adopter le système Normand que je viens de le décrire ; c'est plutôt avec l'espoir que la connaissance de ces détails préparera des modifications de nos habitudes commerciales.

Dans l'état actuel des choses, le système Normand pourrait tout au plus s'appliquer à notre commerce local. Il faudrait, pour qu'il y eût possibilité de l'essayer pour le commerce d'exportation à Londres, des changements dans les voies de transport, et une application facile de la réfrigération intense, si étonnante dans ses effets. En d'autres termes, le succès dans cette voie sera mesuré par notre plus ou moins d'intelligence des conditions nécessaires et l'esprit d'entreprise que nous mettrons à la tâche.

W. H. LYNCH.

Février 1889.

UN CONSEIL AUX MÈRES.—Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les pleurs et les gémissements d'un enfant souffrant de la dentition. S'il en est ainsi allez immédiatement chercher une bouteille du Sirop Calmant de Mme Winslow, pour la dentition des enfants. Son effet est inappréciable. Il soulagera immédiatement le petit malade. Mères, vous pouvez compter sur lui il n'y a pas a se méprendre à ce sujet. Il guérit la dysenterie et la diarrhée, règle l'estomac et les intestins, guérit les coliques, amolit les gencives, diminue l'enflammation et donne de la force et de l'énergie à tout le système. Le sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants, est agréable au goût, et la prescription est donnée par un des plus vieux Médecins des femmes et nourrices dans les Etats-Unis. Il est en vente chez tous les Droguistes du monde entier. Prix vingt cinq centins la bouteille.

Demandez le sirop Calmant de Mme Winslow, et n'en prenez pas d'autre sorte. 1an.14.6.88.





Chemin de fer Canadien du Pacifique

SERVICE DES CONVOIS

DEPUIS LE 11 NOVEMBRE 1888.

STATIONS	DÉPART.	ARRIVÉE.
	Allant Est	Al. Ouest.
Winnipeg †	D 17.00	C 12.00
Portage du Rat	24 01	4.55
Ignace	7 20	22.00
Savanne	10.40	18.30
Port-Arthur	E 14.30	B 14.30
	Al. Ouest.	Allant Est.
Winnipeg †	A DÉ 13.20	A AR 16.00
Portage la Prairie	13 52	13.37
Carberry	17.57	11.46
Brandon	C 18.15	A 10.45
Virden	20.10	7.41
Elkhorn	21.00	7.00
Moosemin	21.55	5.57
Broadview	23.55	4.10
Qu'Appelle	2.20	1.28
Regina	D 3 45	D 23.55
Moosejaw	AR 5 35 / DÉ 5.50	DÉ 22.05 / AR 21.55
Swift Current	10 30	17.25
Maple Creek	14 18	13 24
Dunmore	16.42	11.07
Medicine Hat	17.30	10.50
Gleichen	23.00	5 50
Calgarry	C 1 20	3.35
Canmore	4.40	C 24.35
Banff	5.20	23.45
Field	8 35	21.25
Donald	11.10	17.55
Glacier House B. C.	12.35	14.30
Revelstoke	15.40	11.10
Kamloops	H 21.23	4.55
Savonas	......	B ......
Ashcroft	24.45	2.07
North Bend	AR 7.10 / DÉ 7.35	DÉ 19 51 / AR 19.26
Agassiz	11.09	15.52
New Westminster	14.10	13.00
Vancouver	14.15	12.45
Victoria	H 21 00	3.00
	Allant Sud	All. Nord.
Winnipeg †	A DÉ 10.30	A AR 20.30
Dominion City	13.55	17.05
Emerson †	A AR 14 30	A DÉ 16.30
	All. Nord.	Allant Sud
Winnipeg	G 15.30	F AR 9.15
Selkirk Ouest	G 17.30	F DÉ 7.30
	Al. Ouest.	Allant Est.
Winnipeg	G DÉ 9.00	G AR 14.20
Stony Mountain	10.00	13.30
Stonewall	G AR 10.30	G DÉ 13 00
	Allant S.O.	Allant N.E
Winnipeg †	F DÉ 12.30	G AR 15.30
Headingly	13,23	14 40
Barnsley	15.40	16.15
Treherne	18,38	9.32
Holland	F 19.35	G 8.35
Cypress River	20.20	7.50
Glenboro†	F 21.00	DÉ 7.15

All. S.-Ouest.			All. Nord-Est	
9 45	F12 40	D† Winnipeg A	F12 50	15 35
11 20	14 27	Morris	11 20	13 32
11 47	15 15	† Rosenfeldt	10 52	12 55
13 35	15 55	Ar... Gretna	10 25	16 55
....	16 32	† Morden	....	11 45
....	18 00	Manitou	....	10 22
....	19 04	Pilot Mound	......	9 12
....	19 15	Crystal City	....	9 05
....	20 05	Cartwright	....	8 17
....	20 24	Holmfield	....	7 54
....	20 48	Killarney	....	7 22
....	21 42	AB Boissevain D	....	6 12
....	22 30	A Deloraine D	F	5 15

† Stations où l'on peut manger.

RÉFÉRENCES.

A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mardi. C. Tous les jours excepté le mercredi D. Tous les jours excepté le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G. Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepté le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. Gén. du fret. — LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.

WM. WHITE, Surint. Général. — ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.

jno.18.12.84.



CHEMIN DE FER

NORTHERN PACIFIC ET MANITOBA.

Arrive tous les jours.		Départ tous les jours.
6.15 p.m.	Winnipeg	9.10 a.m.
6,05	Emb. du Portage	9.20
5,48	St. Norbert	9.40
5.07	Ste. Agathe	10.27
4 42	Silver Plains	10.40
4.20	Morris	11.18
4.04	St. Jean-Baptiste	11.25
3.43 a.m.	Catherine	11.57
3.20 De / 3.15 Ar	West-Lynne	Ar. 12.10 p.m. / De. 12.25
3.05 De.	Pembina	Ar. 12.30
....	Winnipeg Junc.	8.55
8.35	Minneapolis	6.35 a.m.
8 00 De.	St. Paul	Ar. 7.05
6.40 p.m.	Helena	4.00 p.m.
3.40	Garrison	6.15
1.05 a.m.	Spokane	9.45 a.m.
8.00	Portland	6.30
7.40	Tacoma " via Cascade	3.50

p.m. 2.30		a.m. 8.00	St. Paul	a.m. 7.30	p.m. 3.00	p.m. 7.30
p.m. 10.30	a.m. 7.00	a.m. 9.30	Chicago	a.m. 9.00	p.m. 3.10	p.m. 8.15
p.m. 6.45	p.m. 10.15	a.m. 6.00	Detroit	p.m. 7.15	p.m. 10.45	a.m. 6.10
	a.m. 9.10	p.m. 9.05	Toronto	a.m. 9.10	.....	p.m. 9.05
	a.m. 7.00	p.m. 7.50	New York	a.m. 7.30	p.m. 8.50	p.m. 8.50
	a.m. 8.30	p.m. 3.00	Boston	a.m. 9.35	p.m. 10.50	p.m. 10 50
	a.m. 9.00	p m. 8.30	Montréal	p.m. 8.15	.....	a.m. 8.15

Chars Dortoirs palais et chars Réfectoires

A CHAQUE CONVOI.

J. M. GRAHAM, Gérant général. — H. SWINFORD, Agent général.

Chemin de Fer

NORTHERN PACIFIC.

Pembina, Grand Forks, Helena, Butte, et tous Les principaux endroits du Montana.

La Voie Transcontinentale Populaire

—ET AVEC—

CHARS REFECTOIRES.

Spokane Falls, Portland, Seattle, Victoria, C.B., tous les endroits dans Puget Sound et l'Alaska. Tous les endroits dans Ontario et Québec.

Convois Express tous les jours

AVEC CHARS DORTOIRS PALAIS

Et chars dortoirs pour les émigrants.

☞ La seule voie ferrée se rendant au Parc National de Yellowstone. Pour plus d'informations, s'adresser à

CHAS. S. FEE, Agent géneral des passagers et des billets.

jno 15.11.88. SAINT-PAUL, MINN

LE CHEMIN DE FER

Northern Pacific

— ET —

Manitoba.

La seule ligne qui fasse circuler tous les jours des chars

PULLMAN-DORTOIRS

—ET DES—

Chars - Réfectoires,

DE WINNIPEG AU SUD.

Billets directs vendus pour tous les points du Canada y compris la

Colombie-Britannique et les Etats-Unis.

RACCORDEMENT RÉGULIER A TOUTES LES GARES UNION.

Les bagages à destination d'endroit du Canada sont consignés directement, faisant ainsi éviter le trouble et les douanes. On obtient des billets pour la traverse de l'Océan et des cabines pour l'Angleterre et toute l'Europe.

TOUTES LES PRINCIPALES ET MEILLEURES LIGNES DE VAPEURS SONT REPRÉSENTÉES.

DES BILLETS D'EXCURSION A

La Côte du Pacifique,

—BONS POUR—

—SIX MOIS ET RETOUR,—

Sont aussi vendus.

Pour plus amples informations, adressez-vous ou écrivez aux agents de la compagnie.

H. J. BELCH, Agent des billets de la cité, 285 rue Principale, Winnipeg.

HERBERT SWINFORD, Agent général, 457 rue Principale.

J. M. GRAHAM, Gérant général.

GRANDE VENTE DE TERRES!

Le soussigné est autorisé par l'honorable COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON, d'offrir en vente plus de

100,000 acres de terrain

Situés à l'est de la Rivière Rouge, à

DES PRIX RELATIVEMENT PEU ÉLEVÉS

ET AUX CONDITIONS

DE PAIEMENT LES PLUS FACILES.

Ces terrains sont composés des sections 8 et 26 de chaque township et de lots de rivière sur la Rivière Rouge, situés dans les paroisses de Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Pie, dont suit la liste :—

D'après les arpentages de l'ancienne paroisse de Saint-Agathe :

Lot No.	7—Superficie	144	acres	Lot No.	276—Superficie	143	acres
"	9, "	152	"	"	278, "	141	"
"	168, "	68	"	"	280, "	141	"
"	170, "	105	"	"	282, "	140	"
"	184, "	144	"	"	284, "	64	"
"	186, "	144	"	"	286, "	67	"
"	188, "	137	"	"	288, "	77	"
"	190, "	131	"	"	435, "	132	"
"	192, "	128	"	"	437, "	133	"
"	194, "	126	"	"	439, "	135	"
"	196, "	127	"	"	486, "	171	"
"	198, "	128	"	"	506, "	161	"
"	244, "	123	"	"	632, "	164	"
"	274, "	79	"				

Pour plus amples renseignements s'adresser à

A. A. C. LARIVIÈRE.

BUREAUX : Avenue Provencher, pres du pont, Saint-Boniface.

jno. 10.5.88.